



**AMBASSADE
DE FRANCE
EN ÉGYPTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EVALUATION FINALE EXTERNALISEE DU PROJET FEF N°2024-33

**MISE EN RESEAU DES ECOSYSTEMES UNIVERSITAIRES FRANÇAIS ET
EGYPTIENS, ET DEVELOPPEMENT DE FORMATIONS CODIPLOMANTES**

Sommaire :

1- Justification de l'évaluation	2
2- Présentation du programme évalué	2
2.1- Contexte à l'origine du programme	2
2.2- Objectifs et caractéristiques du programme.....	4
2.3- Déroulement du programme et dernier état connu avant évaluation	5
3- Objectifs de l'évaluation	6
4- Prestation demandée	6
4.1 Bilan consolidé.....	6
4.2 Questions évaluatives.....	6
4.3 Conclusion et principaux enseignements de l'évaluation	7
5- Pilotage de l'évaluation	7
6- Démarche et livrables	7
7- Calendrier prévisionnel.....	8
8- Rémunération de la prestation	7
9- Méthodologie.....	9
9.1 Documentation disponible	9
9.2 Entretien avec les parties prenantes, partenaires et bénéficiaires	9
9.3 Mission terrain.....	9
10- Modalité de réponses et critères de sélection de l'appel à projet	9

Annexe 1 : Annexe financière

Annexe 2 : Modèle plan rapport d'évaluation

Annexe 3 : Modèle note détaillée de présentation de la phase 2 du programme

1- Justification de l'évaluation

L'évaluation porte sur le projet intitulé « Mise en réseau des écosystèmes universitaires français et égyptiens et développement de formations co-diplômantes », mis en œuvre par l'ambassade de France en Égypte et financé par le dispositif FEF (Fonds Equipe France) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Ce projet, d'une durée de 24 mois (2024–2025), vise à renforcer la coopération universitaire et scientifique entre la France et l'Égypte à travers trois volets complémentaires : (i) assurer la mise en réseau des écosystèmes d'acteurs universitaires et scientifiques, à travers l'organisation d'un événement de grand ampleur d'Assises franco-égyptiennes de la coopération scientifique et universitaire, (ii) soutenir et accélérer la création de formations co-diplômantes à travers la création d'un fonds catalytique d'accompagnement des porteurs de projets, (iii) soutenir l'Université française d'Égypte dans la transformation de son offre de formation et soutenir l'ouverture de nouveaux double diplômés.

L'évaluation finale, prévue dès la conception du projet, s'inscrit dans une logique de redevabilité et de capitalisation. Elle vise à :

- Apprécier la pertinence, l'efficacité et l'efficience des actions mises en œuvre ;
- Mesurer les effets du projet sur les bénéficiaires et les institutions partenaires ;
- Identifier les leviers et les freins à la mise en œuvre des partenariats académiques franco-égyptiens ;
- Formuler des recommandations concrètes pour la consolidation des acquis et la conception d'un éventuel nouveau programme.

Cette évaluation est d'autant plus stratégique qu'elle intervient dans un contexte de relance politique forte de la coopération bilatérale, marquée par la tenue des Assises en avril 2025, en présence des ministres de l'enseignement supérieur des deux pays et du Président de la République française. Elle permettra de documenter les résultats obtenus, d'orienter les suites à donner au projet, et de nourrir la réflexion sur les modalités de soutien à la coopération scientifique et universitaire dans le cadre du dispositif FEF.

2- Présentation du programme évalué

Le programme évalué s'intitule « Mise en réseau des écosystèmes universitaires français et égyptiens et développement de formations co-diplômantes ».

2.1- Contexte à l'origine du programme

Le programme évalué s'inscrit dans le cadre de la politique française de valorisation et d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche français, visant à :

- Encourager la projection internationale des établissements d'enseignement supérieur français, en particulier sur le continent africain ;
- Promouvoir le développement de projets de co-diplomation entre établissements de l'ESR français et étrangers ;
- Soutenir les projets de création de campus français à l'étranger.

Plus spécifiquement, le SCAC de l'Ambassade de France en Égypte s'est attaché à renforcer la coopération bilatérale franco-égyptienne dans le secteur via :

- Un soutien actif à l'ouverture de nouvelles formations co-diplômantes franco-égyptiennes, notamment sur le modèle des formations délocalisées des « filières historiques françaises en Égypte » des Universités de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Jean Moulin Lyon 3 et de l'IAE de Poitiers.

- Accompagner le développement de l'Université française d'Égypte, avec un objectif de 3 000 étudiants d'ici 2030, conformément à l'accord intergouvernemental de refondation signé en 2019.

En effet, pays le plus peuplé du monde arabe (plus de 100 millions d'habitants en 2019¹) et en fort essor démographique, l'Égypte compte plus de 3 millions d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2019. Ainsi, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche fait partie des priorités macroéconomiques du pays constitue l'un des axes stratégiques majeurs de la politique nationale. Le programme 2022 – 2038 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche égyptien poursuit un double objectif, internationaliser l'enseignement supérieur égyptien et attirer les investissements internationaux. Les universités françaises sont prioritaires pour le gouvernement égyptien dans la construction de nouveaux partenariats. Le programme propose aussi de développer un partenariat tripartite entre le secteur privé, le secteur public et la recherche, pour développer l'offre et la qualité de formations en Égypte.

Face aux tensions sur les ressources dans le secteur de l'enseignement supérieur égyptien, le choix politique de l'Égypte a été d'attirer les établissements internationaux de l'enseignement supérieur afin de parvenir aux objectifs fixés de développement de l'éducation supérieure. C'est pour cela que la politique du gouvernement égyptien vise explicitement à favoriser l'installation de campus d'universités internationales². La Loi n°162 de 2018 prévoit notamment l'autorisation de succursales des universités et des établissements d'enseignement supérieur étrangers en Égypte. En 2002, 32 établissements universitaires étaient ouverts. En 2023 on compte 95 universités publiques, nationales, privées et internationales : American University in Cairo, German University in Cairo, British University in Egypt, German International University, Chinese University In Egypt, Egyptian Japanese University, Russian University, et Université Française d'Égypte (UFE). Toutes ces universités, à l'exception de l'UFE accueillent entre 3000 et 11000 étudiants.

Afin de garantir la qualité et la reconnaissance à l'international de l'enseignement supérieur égyptien, l'Égypte mène une politique publique proactive en faveur de la recherche, avec une augmentation du budget dédié de 0.64 à 0.72% du PIB entre 2014 et 2018 pour un secteur représentant 130 000 emplois à temps plein. L'Égypte s'inscrit également dans le secteur de la recherche au niveau international – 2^{ème} pays de la recherche en Afrique, après l'Afrique du Sud, avec 53.3% des publications scientifiques réalisées en copublication avec des coauteurs internationaux. Enfin, les activités de recherche en collaboration avec les instituts de recherche français sont en forte augmentation – passant de 379 à 750 copublications franco-égyptiennes de 2015 à 2021.

Ainsi, la demande de partenariats dans l'enseignement supérieur et la recherche avec des établissements français est très forte en Égypte. Hors UFE, quatre filières « historiques » délivrent des diplômes français délocalisés, pour lesquels les enseignements sont délivrés en français (et pour certaines spécialités en anglais également), en partenariat avec de grandes universités françaises : IDAI – droit, et FESP – économie et sciences politiques à l'Université du Caire en partenariat avec l'université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, DGCI – gestion et commerce avec Ain Shams, et DFGA, gestion avec Alexandrie, avec l'IAE de Poitiers, ainsi qu'une filière de droit de l'université Lyon 3 à l'Université Ain Shams (IFED). En 2021, la filière francophone de l'académie arabe a été lancée en partenariat avec l'ESC Clermont et Rennes Business school. En 2023, c'est l'université du Caire, en partenariat avec Centrale Méditerranée, qui a ouvert un partenariat en ingénierie.

Par ailleurs, l'Université française d'Égypte, bien qu'issue d'un accord intergouvernemental, est un établissement d'enseignement supérieur national égyptien fruit d'un partenariat de coopération entre l'Égypte et la France que les deux pays ont tenu à la fois à renouveler et à renforcer en 2019 en y affectant de part et d'autre des moyens accrus.

¹ Source : Banque mondiale <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL?locations=EG>

² Source : site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche égyptien : <https://mohehr.gov.eg/en-us/Pages/new-branch-foreign-univ.aspx>

2.2- Objectifs et caractéristiques du programme

La **finalité** du programme est de renforcer la coopération universitaire et scientifique franco-égyptienne, en accompagnant le développement de formations co-diplômantes et de partenariats institutionnels durables.

Le programme s'articule autour de trois composantes complémentaires :

La première composante vise à promouvoir la mise en réseau des écosystèmes universitaires et scientifiques franco-égyptiens, à travers le lancement d'une nouvelle dynamique de coopération et l'organisation d'un évènement de grand ampleur « Assises franco-égyptiennes de la coopération scientifique et universitaire », à l'occasion de la visite présidentielle en avril 2025.

Cette composante vise :

1. Au lancement d'une nouvelle dynamique de coopération et de mise en réseau des acteurs, via l'instauration d'une nouvelle démarche de communication auprès des établissements de l'ESR français et égyptiens (en lien avec Campus France côté français, ainsi que le MoHESR et le Conseil Suprême des Université pour la partie égyptienne).
2. A accentuer la mise en réseau par l'organisation de rencontres institutionnelles pour la création de nouvelles coopérations :
 1. Organisation d'un atelier pays Egypte par Campus France en avril 2024
 2. Invitation d'une délégation égyptienne de Présidents et Vice-Présidents Relations internationales d'universités égyptiennes à l'EAIE de Toulouse en septembre 2024.
 3. Organisation d'un évènement dédié au renforcement de la coopération franco-égyptienne, en marge de l'EAIE de Toulouse en septembre 2024.
 4. Organisation de rencontres institutionnelles lors des salons Choose France, au Caire et à Alexandrie, en octobre 2024 et octobre 2025.
3. A organiser un évènement « Assises franco-égyptiennes de la coopération scientifique et universitaire », à l'occasion de la visite présidentielle en avril 2025, afin d'inscrire le lancement de cette nouvelle dynamique et de faire connaître le souhait français de renforcement de la coopération à l'ensemble du secteur égyptien.

La deuxième composante vise à accélérer la mise en place de formations double diplômantes franco-égyptiennes en instaurant un fonds catalytique destiné à accompagner les projets dans leurs phases de conception, d'étude et d'implantation.

Ce fonds soutient des projets de coopération universitaire innovants à travers les actions suivantes :

1. La conduite d'études d'opportunité économique et académique, visant à identifier les conditions favorables à l'implantation de formations délocalisées durables. Cela inclut, par exemple, des études de marché pour le développement de filières médicales françaises en Égypte (en partenariat avec Expertise France), ou l'analyse des modèles financiers existants de coopération universitaire.
2. La réalisation d'études stratégiques sur des projets de coopération d'envergure, comme l'évaluation de la faisabilité d'un établissement de type franchise de Centrale Méditerranée au sein de l'Université du Caire.
3. Le financement de missions de mobilité, permettant aux porteurs de projets académiques de se rendre chez leurs partenaires afin de coconstruire des projets de formation.
4. L'octroi de subventions ciblées, pour accompagner concrètement le lancement de nouvelles formations délocalisées et faciliter leur démarrage opérationnel.

La troisième composante concerne spécifiquement l'Université française d'Égypte. Elle vise à adapter son offre de formation au contexte économique du secteur de l'enseignement supérieur égyptien, dans le cadre des objectifs fixés par l'accord intergouvernemental de refondation de l'UFE signé en 2019.

Cette composante comprend le subventionnement de l'UFE pour soutenir le développement d'au moins trois nouvelles formations, sur la base de doubles diplômes avec des établissements français d'enseignement supérieur.

2.3- Déroulement du programme et dernier état connu avant évaluation

La mise en œuvre du projet a pu débuter dès l'obtention des crédits en mars 2024. Les premières actions ont été engagées dès avril 2024 avec l'organisation, en partenariat avec Campus France, d'un atelier « Pays Égypte » à destination des établissements d'enseignement supérieur français. Cette première étape a permis de présenter la stratégie du projet, notamment la création d'un fonds catalytique pour l'accompagnement des projets de doubles diplômes, et d'initier la mobilisation des partenaires français.

La chargée de projet recrutée dans le cadre du programme a pu prendre ses fonctions en juillet 2024, avec un léger décalage lié à l'impossibilité pour le SCAC de procéder directement au recrutement.

Un appel à projets a ensuite été diffusé en juillet 2024 à l'ensemble des universités publiques égyptiennes par l'intermédiaire du Conseil suprême des universités. Cet appel avait pour objectif d'identifier les établissements porteurs de projets matures, susceptibles d'être intégrés aux premières actions de coopération du programme. En parallèle, un comité de pilotage du projet a été mis en place. Il rassemble :

- Pour l'Ambassade de France en Egypte : COCAC, ACSU, équipe du secteur ESR
- Pour le MEAE : DGM, Sous-direction ESR
- Pour le MESR : Département de relations internationales
- Pour Campus France : Direction de la coordination géographique
- France Universités
- Pour le MoHESR : Bureau des affaires culturelles et mission
- Pour l'Ambassade d'Egypte en France : Conseillère culturelle et scientifique
- Pour le Conseil Suprême des Universités égyptien : Secrétaire général

En septembre 2024, une délégation d'une dizaine de représentants d'universités égyptiennes a été invitée en France dans le cadre de la conférence EAIE de Toulouse. Cette mission, organisée par le SCAC et Campus France, a permis de structurer des rencontres ciblées entre établissements égyptiens et français, et d'initier plusieurs projets de coopération dans les secteurs identifiés comme prioritaires. Un événement institutionnel dédié a également été organisé en marge de l'EAIE, afin de présenter aux établissements français les modalités de soutien du SCAC à travers le fonds catalytique.

En octobre 2024, des rencontres institutionnelles ont été organisées au Caire et à Alexandrie dans le cadre des salons Choose France, réunissant les établissements français présents en Égypte et les institutions égyptiennes partenaires.

Le recensement des projets concrets en cours de structuration s'est poursuivi avec le lancement en novembre 2024 d'un appel à projets à destination conjointe des établissements français et égyptiens. Cette étape a permis de recueillir une première série de candidatures éligibles à un accompagnement, notamment sous la forme de financements de missions exploratoires pour les porteurs de projets les plus avancés.

Le point d'orgue du projet a été constitué par l'organisation en avril 2025 des Assises de la coopération universitaire et scientifique franco-égyptienne, dans le cadre de la visite présidentielle en Égypte. L'événement a permis de réunir pendant deux jours des représentants institutionnels et académiques français et égyptiens pour échanger sur les moyens à disposition pour renforcer la coopération entre les deux écosystèmes. Une séquence politique de haut niveau s'est également tenue à l'Université du Caire, en présence des ministres de l'enseignement supérieur des deux pays, et a été marquée par la signature de 42 nouveaux accords universitaires franco-égyptiens. Cette cérémonie, suivie d'une intervention du Président de la République française exprimant le souhait de renforcer la coopération franco-égyptienne au niveau de partenariat stratégique, a été réalisée en présence de plus de 3 000 représentants de l'ESR égyptien et largement rediffusée.

3- Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation intervient quelques mois avant la fin du programme et a pour but d'apporter une analyse des activités réalisées, de dresser un bilan de ce qui aura été réalisé et de formuler des recommandations pour la poursuite du programme dans le cadre d'un nouveau financement « Fonds Equipe France » Dans ce contexte, les objectifs de cette évaluation sont les suivants :

- Apprécier le niveau d'atteinte des résultats à ce stade (un état des lieux) ;
 - Apprécier plus spécifiquement l'efficacité et l'efficience des actions menées ;
 - Apprécier la pertinence et l'efficacité du mode opératoire, du pilotage et de la gouvernance du programme ;
 - Identifier des orientations précises pour la mise en œuvre d'un nouveau financement FEF afin de poursuivre la dynamique entamée et d'aboutir à l'implantation durable des nouvelles coopérations universitaires.
- Il conviendra que l'évaluation couvre bien les deux dimensions suivantes :
- L'analyse des résultats des études d'opportunités financées dans le cadre du fonds catalytique.
 - L'analyse du programme dans son ensemble.

4- Prestation demandée

La prestation demandée consiste en une évaluation globale du programme de soutien à la coopération universitaire franco-égyptienne, à travers ses deux composantes opérationnelles, ainsi que des premiers impacts observables sur le développement de formations co-construites et la structuration de partenariats académiques durables entre établissements français et égyptiens.

L'évaluation attendue se structurera en trois parties :

- un bilan consolidé, détaillant les résultats atteints pour chacune des composantes ;
- un ensemble de questions évaluatives sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du programme ;
- une conclusion formulant des recommandations pour une éventuelle poursuite ou réorientation du dispositif.

4.1 Bilan consolidé

Le bilan portera sur l'ensemble des activités menées dans le cadre du programme. Il comprendra :

- Un **rappel chronologique** synthétique de la mise en œuvre du programme, identifiant les jalons clés et les éventuels facteurs contextuels ayant influé sur le rythme ou la portée des actions engagées ;
- Une **description détaillée** des actions réalisées dans chaque composante : accompagnement des porteurs de projets, financement d'études de faisabilité et de missions, organisation d'événements bilatéraux, animation de réseaux, etc.
- Un **point d'étape sur l'exécution financière**, les modalités de suivi, ainsi que la gouvernance du programme ;
- Une analyse croisée des résultats obtenus avec les **indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact** définis en amont, incluant un regard sur la prise en compte de la dimension de genre, afin d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs du programme.

4.2 Questions évaluatives

Les questions évaluatives suivantes guideront l'analyse de l'impact du programme :

- Pertinence : Le programme a-t-il répondu aux besoins exprimés par les acteurs académiques des deux pays ? A-t-il su cibler les bons types de projets et mobiliser des outils adaptés ?
- Cohérence externe : Dans quelle mesure le programme s'inscrit-il de manière complémentaire avec d'autres initiatives existantes de coopération universitaire (françaises, égyptiennes ou multilatérales) ?
- Efficacité et impacts : Le programme a-t-il permis de structurer des partenariats académiques solides, de faciliter la création de nouvelles formations co-diplômantes et de renforcer la visibilité de l'offre française en Égypte ? A-t-il permis de renforcer la visibilité de

la question de l'égalité femmes-hommes dans l'enseignement supérieur auprès des partenaires et des publics visés ?

- Efficiences : Le rapport entre les ressources mobilisées et les résultats atteints est-il satisfaisant ? Le dispositif de gestion (fonds catalytique, ressources humaines, pilotage) a-t-il été performant ?
- Durabilité : Les partenariats soutenus ont-ils vocation à se pérenniser et dans quelles conditions ? Dans quelle mesure le programme a-t-il permis de structurer un cadre durable de coopération universitaire entre la France et l'Égypte ?

4.3 Conclusion et principaux enseignements de l'évaluation

Le rapport d'évaluation comportera une synthèse conclusive structurée autour de deux axes :

- Les principaux enseignements issus de l'analyse des questions évaluatives, notamment les facteurs de succès et les limites du dispositif ;
- Une série de recommandations opérationnelles à destination des parties prenantes (ambassade, MEAE, MESR, établissements français et égyptiens) sur les axes d'amélioration ou d'extension du programme. Ces recommandations porteront notamment sur :
 - La pertinence d'une reconduction ou d'un élargissement du programme à d'autres types de partenariats ou à de nouveaux domaines académiques ;
 - La cohérence du programme avec la stratégie d'influence universitaire française en Égypte et plus largement dans la région ;
 - Les modalités de valorisation des acquis du programme (capitalisation, mise en réseau, diffusion de bonnes pratiques) ;
 - L'optimisation du dispositif de mise en œuvre, tant en matière de pilotage que de coordination entre opérateurs, et le renforcement des capacités des porteurs de projets.

5- Pilotage de l'évaluation

Un comité de pilotage sera institué et il se réunira 2 fois (en visioconférence), en présence du prestataire, dès le démarrage, et lors de la remise du rapport provisoire et de la note succincte sur la phase 2 du programme. Il sera composé de :

- L'attachée de coopération scientifique et universitaire
- L'adjointe de l'attaché
- La chargée de projet FEF « Mise en réseau des écosystèmes universitaires français et égyptiens et développement de formations co-diplômantes »

L'équipe du secteur est l'interlocuteur privilégié du prestataire de service pour l'organisation, la réalisation et la gestion administrative de sa mission.

Les membres du comité de pilotage ont pour fonction de faciliter le travail de la mission d'évaluation (accès aux contacts et informations), de permettre l'expression de la variété des points de vue, d'apporter des éclairages utiles au prestataire et de commenter les rapports produits par le prestataire de service, sachant que le prestataire reste seul responsable du contenu et de la qualité du rapport final. La validation des rapports donnant lieu à des financements est réalisée par le SCAC, qui est le service commanditaire.

6- Démarche et livrables

L'évaluation se déroulera en **trois phases comme indiqué ci-après**. Les phases s'enchaînent après validation de chaque livrable par le comité de pilotage.

6.1 Cadrage

Basée sur des entretiens préliminaires et sur une première analyse de la documentation disponible, cette phase doit permettre de :

- Préciser les attentes du commanditaire, le champ et l'objet de l'évaluation,
- Finaliser la démarche méthodologique et le référentiel de l'évaluation,
- Finaliser la méthodologie mobilisée pour répondre aux questions évaluatives.

Pour préparer la note de cadrage, une première réunion du COPIL sera organisée dès la sélection du prestataire. Lors de cette réunion, la documentation disponible et les contacts identifiés pour les entretiens des différentes phases seront communiqués au prestataire.

✓ **Livrable attendu : la note de cadrage** (10 pages maximum hors annexes)

Elle rappellera le contexte et les objectifs de l'évaluation ; elle précisera les questions évaluatives (critères de jugement), la démarche méthodologique et les outils-moyens mobilisés pour le recueil des informations. Elle mentionnera un échéancier des investigations et une liste des personnes/structures à rencontrer aux différentes phases.

6.2 Collecte et analyses évaluatives

Durant cette phase, le prestataire réalisera les investigations prévues dans son offre qui lui permettra de compléter et récolter les informations nécessaires à l'élaboration du bilan et à la formulation des premières réponses aux questions évaluatives.

✓ **Livrables attendus : le rapport d'analyse provisoire** (25 pages maximum hors annexes) **et une note succincte proposant des orientations pour la suite du programme**

Le rapport comprendra : le bilan consolidé provisoire du programme, les premiers éléments de réponses aux questions évaluatives, les hypothèses restant à confirmer, l'état des investigations restantes et l'échéancier.

6.3 Finalisation

Durant cette phase, le prestataire réalisera les analyses nécessaires pour compléter les réponses aux questions évaluatives, établir les conclusions et proposer des recommandations.

✓ **Livrables attendus : Le rapport final** (35 pages maximum hors annexes)

Le rapport comprendra : un sommaire, un résumé de 2 à 4 pages au maximum, un exposé de la méthodologie et ses limites, le bilan consolidé du programme, les réponses aux questions évaluatives, les conclusions et recommandations. Seront annexées : la liste des sigles et acronymes utilisés, la liste des personnes rencontrées, la documentation exploitée.

✓ **La note de présentation détaillée**, de 20 pages, sur l'intérêt d'une potentielle phase 2 du programme (un modèle est fourni)

Tous les livrables seront adressés au service commanditaire (SCAC). Le prestataire est invité à prendre en compte les commentaires des membres du COPIL dans le respect de son indépendance. Les livrables seront validés par le service commanditaire par courrier électronique.

Tous les livrables seront rédigés en langue française.

7- Calendrier prévisionnel :

Etapes ou tâches	Dates ou durées prévues
<i>Date limite de dépôt des offres</i>	12/07/2025
<i>Sélection du prestataire de service</i>	17/07/2025
<i>COPIL de démarrage</i>	Semaine du 3 août 2025
<i>Remise de la note de cadrage</i>	14/08/2025 au plus tard
<i>Validation de la note de cadrage</i>	Semaine du 17 août 2025
<i>Revue documentaire, entretiens à distance, préparation de la mission de terrain</i>	Fin août 2025
<i>Mission de terrain</i>	Mois de septembre 2025
<i>Remise du rapport provisoire + note succincte sur la suite du programme</i>	05/10/2025 au plus tard
<i>COPIL sur le rapport provisoire et la note succincte</i>	Semaine du 12 octobre 2025
<i>Remise du rapport final, de la note de présentation détaillée et de la matrice de la fiche de synthèse</i>	15 octobre 2025 au plus tard

8- Rémunération de la prestation

La rémunération de la prestation fera l'objet d'un échange entre les soumissionnaires et le service commanditaire. Elle prendra en compte la prestation d'évaluation du programme et de rédaction de la note de présentation détaillée sur l'éventuel prolongement du projet, ainsi que les frais de mission de terrain.

Le nombre de jours pour la réalisation de cette prestation est estimé à 30 jours ouvrables.

9- Méthodologie

9.1 Documentation disponible

- **Etat de la documentation et des informations disponibles :**

Lors du premier COPIL, le SCAC fournira au prestataire la documentation disponible.

Concernant les activités mises en œuvre par le SCAC, la documentation disponible est la suivante :

- Dossier de candidature FEF
- Comptes rendus des comités de pilotage des Assises
- Liste des MoUs signés
- Liste des projets de coopération
- Tableau des mission et invitations réalisées
- Conventions signées avec l'UFE, Expertise France, Campus France, Centrale Marseille
- Tableau de bord financier

9.2 Entretien avec les parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Les entretiens suivants pourront être organisés :

- Partenaires académiques et scientifiques français et égyptiens
- Instances de gouvernance/pilotage ESR français et égyptiens

En complément des entretiens, un questionnaire de satisfaction sera réalisé auprès des participants aux assises.

9.3 Mission terrain

Une mission de 5 jours devra permettre de compléter l'information nécessaire pour la réponse aux questions évaluatives. Les prises de rendez-vous avec les acteurs ciblés pour les entretiens de ces missions seront facilitées par le SCAC.

Des entretiens à distance pourront être envisagés comme alternative pour certains entretiens.

10- Modalité de réponses et critères de sélection de l'appel à projet

Les soumissionnaires sont invités à envoyer leur offre par mail au plus tard le **12/07/2025**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter assises.france-egypte@ifegypte.com

L'offre devra comprendre :

- **Une proposition technique** (maximum 20 pages) présentant la compréhension des contextes des objectifs de l'évaluation, la démarche méthodologique avec un descriptif des différents outils de collecte qui seront mobilisés, le calendrier prévisionnel
- Une répartition prévisionnelle du nombre de jours par phase, en utilisant **l'annexe financière jointe**
- Les **CV des évaluateurs** mobilisés pour les travaux
- **A adapter** : pièces nécessaires à l'engagement (RIB, devis et le numéro de SIRET...)

Profil de (s) l'évaluateur (s)

Expert-e en évaluation de programmes de coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec une expérience confirmée dans l'analyse de projets de formation universitaire, de développement de partenariats académiques et de dispositifs de soutien à l'internationalisation des établissements.

Une bonne connaissance des outils et mécanismes de financement du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (en particulier le dispositif FEF, ex : FSPI) est vivement souhaitée.

Une connaissance fine des dynamiques de coopération académique entre la France et les pays tiers, et idéalement avec les pays du Moyen-Orient ou d'Afrique du Nord, sera un atout.

La mission nécessitant de nombreux échanges avec les partenaires égyptiens et les établissements français, une excellente maîtrise du français et une bonne maîtrise de l'anglais (niveau B2 minimum) sont indispensables. Une maîtrise de l'arabe serait un atout.

Critères de sélection :

La sélection des offres sera fondée sur les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Compétences des experts dans le champ évalué (création et gestion des bibliothèques)	20
Compétences en matière d'évaluation de projet	20
Compréhension des objectifs / besoins du commanditaire	20
Approche méthodologique	20
Nb de jours d'expertise mobilisés	10
Prix	10

ANNEXE 1

Offre financière : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire			
Nom de la Société		SIRET	

	Nom Expert 1	Nom Expert 2	Nom Expert 3		
Montant par jour					

1- Phase de Cadrage	En Nb de Jours					Total Nb de jours	Montant HT
Sous-total (1)							

2 - Phase de collecte et d'analyse	En Nb de Jours					Total Nb de jours	Montant HT
Sous-total (2)							

3 - Finalisation	En Nb de Jours					Total Nb de jours	Montant HT

4- Autres frais	Montant HT

Total Nb de jours	
Coût total (ST 1 + 2 + 3+4) HT	
Coût total TTC	

ANNEXE 3

Modèle note détaillée de présentation d'une potentielle phase 2 du programme FEF (Non exhaustif)

1-Le contexte du programme

- 1.1 : Décrire le contexte général en prévision d'un prolongement du programme (besoins, partenaires, bénéficiaires, état des lieux de mise en œuvre technique) et expliquer en quoi ce FEF s'inscrit de manière innovante dans les priorités du poste.
- 1.2 : Ce FEF permet-il d'inscrire dans la durée une nouvelle dynamique de renforcement de la coopération universitaire et scientifiques franco-égyptienne et l'établissement de partenariats académiques durables?

2-Les observations tirées de l'évaluation de la 1ère phase du programme

3-La description du programme

- 3.1 : Quel est l'objectif global du programme ?
- 3.2 : Quels sont les objectifs, les activités, les composantes et les effets escomptés du FEF ?
- 3.3 : Indicateurs de résultats

4- Le financement du programme

- 4.1 : Configuration budgétaire

5-Management du programme

- 5.1 : Pilotage du programme